



2A. ASSISES DE LA RÉFLEXION SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE

Annexe au document thématique
RFIQ-A21-C-I-D2A

NOS **CONVICTIONS**
L'ADN DE NOS **ACTIONS**

2^e CONGRÈS
7, 9 ET 10 JUIN 2021



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ



NOS **CONVICTIONS** L'ADN DE NOS **ACTIONS**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
L'IMPORTANCE DE CONNAÎTRE NOTRE HISTOIRE	5
RACISME SYSTÉMIQUE OU SYSTÉMATIQUEMENT RACISTE	7
QU'EN EST-IL DES PERSONNES RACISÉES ET DES AUTOCHTONES AU QUÉBEC ET AU CANADA	12
L'IMPORTANCE DE MAÎTRISER LES MOTS : LEXIQUE	14
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	17



ASSISES DE LA RÉFLEXION SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE

RESPONSABLE POLITIQUE

Marie-Claude Ouellet

COORDINATION

Julie Rioux

RÉDACTION

Imane Mawassi, conseillère syndicale,
secteur Relations de travail

Frédéric Poisson, conseillère syndicale,
secteur Relations de travail

Marc Thibault-Bellerose, conseillère syndicale,
secteur Sociopolitique

RÉVISION

Francis Pigeon, traducteur-réviseur

INTRODUCTION

Tout positionnement politique dans une organisation démocratique doit évidemment reposer sur des assises solides afin d'en faciliter la compréhension, de favoriser l'adhésion à ses principes et ainsi de s'assurer que les recommandations qui l'accompagnent ne seront pas que des vœux pieux. C'est d'autant plus vrai lorsque ce positionnement politique suscite une certaine polémique. Or, ce caractère controversé peut et doit être désamorcé de différentes manières.

D'abord, le caractère polémique de toute discussion actuelle sur le racisme émane bien souvent d'un manque de connaissance du contexte historique dans lequel il s'est inscrit et perdure. Le manque de balises historiques dissimule commodément la division fictive entre les « races », qui a contribué à asseoir la domination des unes sur les autres, à diviser les dominés au profit des puissants et à consolider cette même domination au sein de nos institutions. En ce sens, « savoir d'où l'on vient pour savoir où on va » est une étape essentielle à franchir.

Ensuite, la controverse repose sur le fait que les participants au débat ne partagent pas une définition des termes utilisés, ou pire, déforment sciemment le sens d'un terme pour mieux nier son existence. Si partager une définition commune des termes se révèle essentiel à un débat sain et constructif, comprendre l'importance d'une analyse systémique l'est tout autant.

Enfin, la réflexion sur le racisme se bute souvent à une méconnaissance des manifestations concrètes du racisme incrusté dans nos institutions. Simplement parce que – contrairement aux manifestations individuelles du racisme facilement identifiables – le racisme systémique est plus insidieux, cela n'empêche en rien le fait qu'il soit présent et qu'il opprime sans pourtant s'afficher directement.

Voilà pourquoi le Comité exécutif national jugeait utile de mettre à votre disposition ce document. De cette manière, nous sommes convaincues que nous serons à même de faire des choix à l'image des valeurs qui nous animent et pourrons ainsi nous inscrire dans la continuité de nos luttes féministes historiques contre la violence dont peuvent être victimes nos membres et nos patient-e-s.

L'IMPORTANCE DE CONNAÎTRE NOTRE HISTOIRE

L'esclavage, le secret le mieux gardé de l'histoire du Canada

« Le racisme systémique et la colonisation n'existent pas au Québec, on importe les problèmes des États-Unis chez nous! » Lorsqu'il est question de racisme systémique, d'esclavage ou d'histoire des Noirs au Québec, certaines personnes ont souvent le réflexe défensif d'accuser de vouloir importer chez nous un problème qui appartient à nos voisins du Sud. Les États-Unis seraient la référence en matière d'esclavage, de racisme systémique et de luttes pour les droits civiques. Nous sommes prompts à exclure le Québec et le Canada de cette histoire de colonialisme et employons des raccourcis pour évacuer le débat sur cette question. Bien qu'il y ait d'importantes nuances entre le vécu américain et le nôtre sur ces questions, un bref rappel historique nous permet de comprendre que le pays dans lequel nous vivons a lui aussi été bâti au détriment des droits et de la dignité des peuples autochtones et que l'esclavage noir et autochtone s'y est bel et bien pratiqué.

Ces questions fort importantes et pourtant si peu enseignées dans nos programmes d'histoire obligatoires et officiels méritent notre attention et doivent être connues et reconnues par l'ensemble de la population puisqu'elles racontent les fondements de la construction du Québec et du Canada et qu'elles permettent de comprendre le racisme en l'enracinant dans ses sources coloniales. Ne dit-on pas que l'histoire est écrite et enseignée du point de vue du dominant ?

Parler des côtés plus sombres de notre histoire ne signifie absolument pas de renier la fierté que nous pouvons, à juste titre, ressentir pour tant d'éléments de cette histoire. Il faut, cela dit, avoir le courage de reconnaître les côtés plus sombres de celle-ci pour ainsi bâtir l'avenir sur des bases plus solides.

Il serait prétentieux de penser approfondir la question de manière exhaustive ici. L'intérêt de la démarche consiste notamment à se donner quelques repères historiques afin de comprendre l'importance du colonialisme et de ses tenants et aboutissants dans le vécu des Autochtones et des personnes racisées (particulièrement noires) ici et maintenant.

- L'esclavage a perduré deux siècles au Québec. On y recense plus de 4 100 esclaves entre 1629 et 1834, moment de l'abolition (deux tiers d'Amérindiens et un tiers de personnes noires) (Trudel, 2009, p. 94);
- En 1760, l'article 47 de la Capitulation de Montréal précise que : « Les nègres¹ et les panis² [...] resteront en leur qualité d'esclaves en la possession des Français et Canadiens, à qui ils appartiennent : il leur sera libre de les garder à leur service dans la colonie ou de les vendre [...] »;

¹ L'utilisation du mot qui commence par N dans ce contexte ne vise qu'à citer de manière intégrale un texte historique et à attirer l'attention de la lectrice sur l'utilisation décomplexée du mot à une certaine époque.

² « Panis désigne proprement une tribu amérindienne de la région de Missouri ; mais à cause de leur grand nombre dans la population esclave, cette appellation est devenue un nom commun [...] pour désigner un Amérindien en état de servitude. Tout Panis était, pour ainsi dire, esclave par nature [...] » (TRUDEL, 2009, p. 21)

- En **1790**, afin d'encourager les colons américains blancs à immigrer au Canada, le gouvernement adopte la Loi impériale qui permet « aux loyalistes de l'Empire-Uni [d'emporter] « des nègres, des meubles pour la maison, des ustensiles pour l'élevage ou des vêtements » sans avoir à payer de taxes. [...] Environ 3 000 esclaves d'ascendance africaine, hommes, femmes et enfants, sont ainsi emmenés en Amérique du Nord britannique principalement dans les Maritimes, au Bas-Canada (Québec) et au Haut-Canada (Ontario) » (Henry, 2020);
- En **1876**, la Loi sur les Indiens, qui accorde au gouvernement le droit de légiférer sur « les Indiens et les terres réservées pour les Indiens », infantilise les Autochtones et ne leur accorde pas un statut de citoyen à part entière;
- Dès **1884** : Pensionnats obligatoires pour l'ensemble des enfants autochtones de moins de 16 ans. Il s'agissait d'écoles de réforme qui séparaient les enfants de leur famille pour « tuer l'Indien dans les enfants » et qui ont fait subir d'innombrables souffrances à des milliers d'enfants. Le dernier établissement de ce genre au Canada a fermé en **1996**;
- **1921–1989** : Construction de la *House for Colored Children* en Nouvelle-Écosse à la suite du refus des institutions de soins d'accepter les enfants noirs dans le besoin ou orphelins. Cet établissement a fermé ses portes en 1989. Des centaines d'anciens résidents noirs ont témoigné des sévices physiques, psychologiques et sexuels vécus dans leur enfance au sein de cet établissement public (Maynard, 2018, p. 253-255);
- **1923** : Manuel scolaire des frères maristes, articles 36 à 39 – approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (équivalent du ministère de l'Éducation) et dont les versions postérieures sont inspirées :
 - On distingue **trois races** principales : la race blanche, la race jaune et la race noire;
 - La race blanche a la peau blanche et rosée : elle **domine** dans presque toutes les parties du monde, mais elle habite surtout l'Europe et l'Amérique. C'est **la race la plus civilisée** [...];
 - La race jaune a le teint jaunâtre, les yeux en forme d'amande, la barbe raide et rare. Elle comprend surtout les Chinois et les Japonais [...];
 - La race noire a la peau plus ou moins noire, les lèvres épaisses et les cheveux crépus. C'est **la plus arriérée** [...] (FM, p. 36-39);
- Ségrégation scolaire en Ontario et en Nouvelle-Écosse jusqu'en **1950** et en **1983** respectivement (Maynard, 2018, p. 49-50);
- Droit de vote : À l'échelle fédérale, il est accordé aux femmes en 1918 alors qu'il faudra attendre **1960** pour que les femmes autochtones l'obtiennent. Au Québec, le droit de vote des femmes est reconnu en 1940. Ce n'est que près de 30 ans plus tard, en **1969**, que les femmes autochtones y accèdent.

À la lecture de ces quelques faits historiques irréfutables, nous pouvons comprendre en quoi le fait de taire certaines parties peu glorieuses de notre pas très lointain passé pose un problème. L'histoire, si elle n'est pas décolonisée, ne rend pas justice à l'histoire. Elle tait les conséquences de nos politiques coloniales sur les personnes directement concernées et celles qui suivront. Elle ne permet pas d'arrimer nos enjeux contemporains à leurs racines afin de mieux les cerner et d'y trouver des solutions aussi profondes que leurs origines. Elle empêche de comprendre que ce n'est pas parce que la loi change que les mentalités, les politiques et

les décideurs suivent aussitôt. Elle rend plus plausible que des traces de ce racisme ouvert puissent perdurer dans les institutions publiques qui régissent nos droits. En outre, elle fait porter le racisme sur les épaules individuelles de personnes alors que la responsabilité incombe surtout à notre histoire.

C'est cette réalité et cette histoire qui nous poussent progressivement à voir le racisme comme l'œuvre d'un système colonial qu'il faut analyser dans son intégralité.

RACISME SYSTÉMIQUE OU SYSTÉMATIQUEMENT RACISTE

« La race naît du racisme et non le contraire »

Ta-Nehisi Coates

Racisme systémique. Cette expression a été propulsée dans l'arène médiatique publique et politique plus que jamais au Québec dans les dernières années, et particulièrement dans les derniers mois. Deux mots : racisme et systémique. Deux mots qui, pris isolément ne créent que très peu de controverse, mais qui associés créent une expression qui soulève bien des passions et qu'il importe de comprendre.

Certains voient dans le débat entourant l'utilisation ou non de l'adjectif « systémique » un simple débat sémantique qui empêcherait de passer à l'action. Les Fédérations sont d'avis qu'il est essentiel de reconnaître le racisme systémique, de l'identifier, de le documenter afin de savoir comment s'y attaquer. Comment pourrait-il en être autrement si nous ne savons pas précisément sur quoi il faut travailler et quels sont les mécanismes que nous devons déconstruire ?

Néanmoins, les Fédérations sont d'avis que, bien qu'il s'agisse d'un passage obligé, le débat sémantique devra rapidement faire place à de réelles actions. Nous ne pouvons tolérer que s'éternise la discussion au détriment des personnes autochtones et racisées qui en vivent les répercussions au quotidien et qui s'attendent à des changements rapides, concrets et efficaces qui auront de réelles conséquences sur leur vie. Pendant que l'on débat sur la terminologie, des personnes, dont nos membres, continuent de souffrir.

Le **racisme** est défini comme une « théorie ou [une] idéologie qui, partant de l'hypothèse de l'existence de races humaines, considère que les races sont inégales entre elles. Le racisme entraîne une attitude et des comportements d'hostilité ou de mépris à l'égard de certaines personnes en raison de leur couleur ou de leur origine ethnique ou nationale » (CDPDJ, Lexique).

Ainsi, la race est un concept créé afin de justifier la poursuite des génocides, de l'esclavage et de la colonisation tout en restant en apparence conforme aux valeurs occidentales de liberté et d'égalité. Pour exposer les choses plus simplement, la création de l'idéologie des races permet aux Occidentaux colonialistes de poursuivre l'exploitation des ressources et des personnes sans apparence de contradiction et en toute impunité.

Rares sont ceux qui remettent en question l'existence du racisme et, hormis des groupes radicaux ou de suprématistes blancs, tous sont d'avis qu'il est inacceptable et indéfendable. Évidemment, défini simplement (ou de façon simpliste) comme un rejet volontaire d'autrui en

fonction de sa couleur, il serait inconcevable comme citoyennes, mais encore plus comme femmes progressistes de soutenir une telle théorie (DiAngelo, p. 43).

Ainsi, toute action de **racisme individuel** (ou direct ou interpersonnel), notamment les situations où une personne affirme ouvertement qu'elle considère les personnes racisées ou autochtones comme inférieures aux personnes blanches sont condamnées, de manière générale, par la société et par la Loi. À titre d'exemple il peut s'agir d'attitudes méprisantes, de propos injurieux, de violence physique ou de gestes de **discrimination raciale** qui consistent à traiter injustement et de manière différente une personne en raison de la couleur de sa peau, de son origine ethnique, de sa langue ou de sa religion.

Dans le cas de discrimination raciale, on pense, par exemple, au refus de louer un logement, d'embaucher ou d'accorder une promotion à une personne racisée ou autochtone, ou à sa surveillance excessive et sans motif dans un commerce. La difficulté de repérer la discrimination réside dans son caractère subtil à bien des égards. En effet, il est rare qu'une personne qui refuse d'embaucher une personne racisée ou autochtone le dise de manière décomplexée. Il devient ainsi nécessaire de recenser les cas d'espèce, de comparer le traitement de ces personnes avec celui accordé à des personnes blanches de la majorité pour en dégager des tendances et agir concrètement. Nous y reviendrons plus loin.

Il y a donc un consensus sur la définition de racisme et une très large adhésion à sa condamnation. Une bonne chose de réglée!

Maintenant, attardons-nous au mot **systemique** : L'adjectif *systemique*, dont l'emploi est moins fréquent, est apparu en français sous l'influence de l'anglais *systemic*. Il signifie « relatif à un système pris dans son ensemble » (OQLF, 2021).

La définition de l'adjectif « systemique » ici énoncée ne réfère qu'à ce qu'elle décrit, c'est-à-dire la prise en considération de divers déterminants ou éléments dans le but de comprendre une question dans son ensemble et l'incidence de ces éléments en relation mutuelle. Cette définition en soi ne provoque aucune émotion.

Qui plus est, les Fédérations adhèrent à cette approche, notamment en regard de leur position sur l'interdépendance des droits et la prise en compte des déterminants sociaux de la santé dans leurs analyses. Les professionnelles en soins sont déjà bien au fait que la santé (physique, mentale, psychosociale et le bien-être) est déterminée à la fois par les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes administrés par l'État et ses partenaires et le contexte global (l'environnement) dans lequel nous vivons (MSSS, 2012). Nous sommes donc familières avec cette approche.

Selon le cadre conceptuel de la Commission des déterminants sociaux de la Santé (CDSS)³, le racisme doit être analysé comme un déterminant structurel des inégalités en matière de santé au même titre que la classe sociale, la situation économique et le sexe. Ainsi, ces déterminants structurels influencent directement les déterminants dits intermédiaires (conditions de vie, comportements et facteurs biologiques, facteurs psychosociaux, etc.). Quant à ces derniers, ils touchent directement l'équité en matière de santé et le bien-être des individus. La CDSS a ainsi adopté une vision globale de la santé qui comprend les déterminants de structures.

³ Créée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et qui réunit des décideurs, des chercheurs et organisations de la société civile à travers le monde; a pour mandat de combattre les causes sociales des problèmes de santé et des inégalités sanitaires.

« Cette perspective globale est importante, car elle permet d'éviter de compartimenter ces concepts comme s'ils étaient sans rapport les uns avec les autres. En effet, lorsqu'on privilégie systématiquement la prise en compte des conditions matérielles par rapport aux éléments structurels qui les produisent, on prive les DSS de leur potentiel de changement substantiel, qui ne peut se réaliser que par une action sur les aspects structurels » (Shaheen-Hussain, p. 107).

Au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui adopte cette approche complémentaire, décrit ainsi le troisième champ de la santé et de ses déterminants. Ce dernier couvre les principaux systèmes administrés par l'État et ses partenaires : les systèmes d'éducation et de services de garde à l'enfance, le système de santé et de services sociaux, l'aménagement du territoire, les programmes de soutien à l'emploi et de solidarité sociale ainsi que les autres systèmes et programmes. Ces systèmes découlent du cadre politique et des valeurs d'une société ; ils varient donc d'un État à l'autre. Chacun d'eux agit sur la qualité de vie des citoyens (MSSS, 2012, p. 11).

Le quatrième champ de la santé et de ses déterminants, dont fait partie le contexte global, renvoie notamment « à des phénomènes comme le racisme ou le sexisme » (MSSS, 2012, p. 12).

Il y a donc un fort consensus également sur l'approche décrite ci-dessus et sur la nécessité d'adopter une approche globale pour l'analyse d'un enjeu social, quel qu'il soit. En effet, les Fédérations sont convaincues qu'au-delà de la condition individuelle d'une personne, différents facteurs doivent absolument être pris en compte pour améliorer son état et que les systèmes avec lesquels elle interagit avec l'État en font partie, puisqu'ils ont un lien direct sur sa qualité de vie. Il est étonnant par ailleurs de constater que le ministère de la Santé et des Services sociaux fait la promotion de cette approche et l'encourage dans l'analyse des enjeux sociaux alors que le gouvernement Legault refuse toujours d'analyser le racisme dans son contexte systémique.

Maintenant, attardons-nous à ces deux mots qui, en association, soulèvent les passions et qui, rappelons-le, font consensus lorsque pris isolément.

Le **racisme systémique** est défini comme une « théorie qui, sur la base de l'appartenance ethnique ou « raciale », considère que les personnes et les groupes sont inégaux entre eux. Il s'agit aussi d'un système qui maintient une répartition inégale des ressources. Pour des raisons de clarté, notamment pour le distinguer d'un racisme trop souvent compris comme l'ensemble des attitudes individuelles déplorable (préjugés, insultes, actes de violence, etc.), certains utilisent le terme de « racisme systémique ». Le racisme n'est donc ni nécessairement conscient, ni exclusivement individuel et fait autant partie des institutions que de la socialisation » (Pierre, 2017, p. 16).

Il inclut le **racisme institutionnel ou organisationnel** (les normes, les pratiques et les procédures en apparence neutre) et le **racisme sociétal** (les valeurs, les croyances, les idéologies et les cultures de la majorité).

Le racisme systémique n'est pas le synonyme de **racisme d'État**. Ce dernier réfère davantage à un État colonial qui adopte des politiques délibérément racistes⁴. Il n'y a pas d'ambiguïté sur les raisons qui le motivent. En clair, lorsqu'on dit qu'il y a actuellement du racisme systémique au

⁴ Nous l'avons vu dans les quelques exemples historiques plus haut : le Québec et le Canada ont, dans l'histoire, eu des comportements relevant du racisme d'État.

Québec, on n'affirme pas que les élu-e-s à Québec, tapis dans l'ombre, rédigent et adoptent sciemment et consciemment des lois racistes.

Comme le racisme, le patriarcat, dont découle le sexisme, est un système que nous avons hérité et qui crée des inégalités substantielles entre les femmes et les hommes. La lutte des droits des femmes contre le sexisme est un exemple parfait pour décrire l'incidence d'un système duquel personne n'est individuellement responsable, mais qui crée, accentue et encourage les inégalités, et profite à une partie de la population au détriment de l'autre. Lutter contre le sexisme sans le comprendre et l'analyser dans son ensemble (en système) n'aurait pas permis de comprendre, par exemple, que l'accès des femmes au marché de l'emploi était en grande partie freiné en raison de leur incapacité à concilier leurs obligations familiales et leur travail. Une telle incompréhension n'aurait assurément pas permis, en 1974, à la ministre de l'Éducation de l'époque, Pauline Marois de lancer sa Politique familiale du Québec qui accordait des congés de maternité plus longs, qui instaurait la maternelle 5 ans obligatoire pour tous et qui créait des places en service de garde à 5 dollars par jour, n'en déplaise à ceux qui étaient d'avis que cela encouragerait la femme à tourner le dos à ses obligations familiales. Cette politique rectifiait une discrimination systémique à l'égard des femmes et leur permettait désormais de devenir plus facilement indépendantes financièrement et autonomes, avec tous les avantages que cela pouvait comporter pour une personne.

Autre exemple d'actualité : au moment d'écrire ces lignes, le Québec en est à son neuvième féminicide depuis le début janvier 2021. Ne pas documenter la violence à l'égard des femmes et ne pas la qualifier de violence basée sur le genre ne permet pas de broser un portrait d'ensemble de la situation et de comprendre que les racines de cette violence sont systémiques. Jusqu'à très récemment au Québec (et encore aujourd'hui), des femmes dénonçaient l'utilisation notamment par les médias des expressions « drame familial » ou « crime passionnel » pour décrire le meurtre de femmes aux mains de leur conjoint ou ex-conjoint. Est-ce un débat purement sémantique ? Absolument pas. Les termes dénoncés ci-dessus, non seulement taisent le fait que ces femmes sont tuées parce qu'elles sont des femmes, mais, de surcroît, font référence à des comportements individuels désincarnés de la violence systémique qu'elles vivent. Cette absence de reconnaissance ne permet pas, par exemple, de s'attaquer à la source du problème, d'adapter les programmes d'aide en conséquence, de former les corps policiers sur cet enjeu et de forcer un accompagnement particulier des femmes victimes de violence conjugale. Bref, le refus de voir la violence conjugale comme un problème systémique a eu depuis trop longtemps (et a encore) pour conséquence de mettre le fardeau sur les épaules des victimes, qui disposent de très peu de ressources pour les aider à le faire ou les accompagner dans cette lutte. Et le combat sur ce front est loin d'être terminé.

Et que dire des luttes féministes qui ont précédé la Loi sur l'équité salariale. Cette loi vise spécifiquement à corriger les écarts de salaire causés par la discrimination fondée sur le sexe. C'est une analyse systémique qui a permis d'arriver à ce résultat et de corriger les effets sur les femmes d'un système basé sur le patriarcat. L'équité salariale va au-delà de l'égalité salariale. Elle vient corriger une injustice produite par le système dont personne n'est individuellement responsable, et offrir à une personne occupant un emploi « féminin » le même salaire qu'à une personne occupant un emploi « masculin » équivalent. N'en déplaise à Monsieur Legault qui, en 2012, avait prétendu que « les filles attachent moins d'importance au salaire que les garçons » (Legault, 2012), la collecte de données et le recoupement de celles-ci dans le dossier de l'équité salariale lui donne tort. Ce n'est pas parce que les femmes accordent moins d'importance à l'argent qu'elles sont moins payées. C'est parce qu'elles sont des femmes et que le système ne reconnaît pas leur apport.

La même analyse pourrait être menée sur des dizaines de dossiers. La lutte contre l'homophobie est précédée par une reconnaissance d'une violation systémique en fonction de l'orientation sexuelle; la prévention des accidents de travail découle de la reconnaissance de la violation systémique du droit de travail dans un environnement sécuritaire; les lois assurant le plein exercice des droits des personnes vivant avec un handicap sont précédées de la reconnaissance que ces dernières étaient systématiquement discriminées. Bref, les exemples ne manquent pas pour nous convaincre de la nécessité d'appliquer cette analyse à l'ensemble des enjeux sociaux. De surcroît, il faut se rappeler que la justice sociale et les idées qu'elle porte ont de tout temps été perçues comme une hérésie par les personnes qui les combattent.

Quelques mots sur le qualificatif **systématique** qu'on a trop souvent, inconsciemment ou délibérément, voulu associer au débat pour lutter contre le racisme. Les défenseurs d'une approche systémique du racisme ont beau avoir répété des centaines de fois et de centaines de façons que parler de racisme systémique au Québec ne signifie aucunement que tous les Québécoises et les Québécois sont systématiquement racistes, rien n'y fait. S'en suivent les citations comme « on ne peut plus rien dire » qu'on invoque pour éviter le travail ardu de remise en question.

Ne soyons pas dupes, comme féministes nous avons goûté à cette démagogie. On nous a accusées de vouloir castrer les hommes (rien de moins!) alors que tout ce que nous voulions, c'était une société égalitaire et équitable. Plus récemment, des adeptes du statu quo réagissaient au mouvement #metoo à coup de « on ne pourra plus rien dire aux femmes! » et de « le flirt et la séduction sont morts! ». À ceux-là et aux autres, nous répondons qu'on peut toujours dire tout ce qu'on veut, certes, mais qu'on ne peut plus le faire en toute impunité et qu'on doit prendre conscience de l'impact de nos actions.



⁵ Cet encadré est inspiré de la formation dispensée par la Ligue des droits et libertés intitulée Le racisme systémique : parlons-en!

QU'EN EST-IL DES PERSONNES RACISÉES ET DES AUTOCHTONES AU QUÉBEC ET AU CANADA

« Au Québec et au Canada, le racisme systémique se manifeste dans tous les domaines de la vie en société. Dans les interpellations policières et le système de justice, les soins de santé, l'accès au marché du travail, l'industrie de la culture et les médias, les personnes noires, autochtones et racisées subissent des discriminations de manière disproportionnée par rapport au reste de la population (AIC, 2021) ». En voici quelques exemples :

Accès au marché du travail et salaires

- Les Autochtones (de 15 ans et plus vivant hors des réserves) affichaient un niveau de chômage (tous niveaux de scolarité confondus) de **14,2 %** alors qu'il s'élevait à 9,5 % pour le reste de la population canadienne (StatCan, 2016-2020);
- En juillet 2020, le taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus non autochtone ou n'appartenant pas à une minorité visible était de **9,3 %** alors qu'il atteignait **17,3 %** pour les Arabes, **16,8 %** pour les personnes noires, **16 %** pour les Latino-Américains, **14 %** pour les Chinois et **17,8 %** pour les Sud-Asiatiques (StatCan, juillet 2020);
- Les personnes racisées gagnent en moyenne 0,81 \$ pour chaque dollar gagné par la population canadienne en général (SFLCR, 2020). Le salaire annuel des hommes noirs de deuxième génération était de 22 000 \$ inférieur à celui des autres travailleurs de sexe masculin en 2015 (Houle, 2020);
- Au Québec, à « profil et à qualifications égales, un Tremblay ou un Bélanger a au moins 60 % plus de chances d'être invité à un entretien d'embauche qu'un Sanchez, un Ben Saïd ou un Traoré et [...] environ une fois sur trois (35 %), ces derniers risquent d'avoir été ignorés par l'employeur sur une base discriminatoire » (Eid, 2012, p. 45).

Sous-représentation dans les organismes publics au Québec

- En 2019, les minorités visibles représentaient seulement 6,3 % des effectifs des organismes publics alors qu'ils composent 13 % de la population (CDPDJ, avril 2020);
- À la même période, les Autochtones ne représentaient que 0,3 % alors qu'ils représentent un peu plus de 2,3 % de la population (CDPDJ, avril 2020).

Pauvreté

- En 2015, au Canada, **27 %** des enfants noirs vivaient dans des foyers en situation de faible revenu comparativement à 14 % pour les autres enfants. Pour les enfants noirs de deuxième ou de troisième génération, le taux est de 25 % comparativement à 16 % pour les autres enfants (StatCan, août 2020). Ce taux monte, en 2016, à **47 %** chez les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve (Upstream, 2019).

Systeme de justice

- En 2016–2017, les adultes autochtones représentaient 28 % des admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux et 27 % des admissions aux services correctionnels fédéraux alors qu'ils ne composaient que 4,1 % de la population adulte canadienne (Malakieh, 2018);
- Les personnes noires représentaient, quant à elles, 7,5 % des détenus sous responsabilité fédérale en 2016–2017 alors qu'elles ne représentent que 3 % de la population du pays (SPI, 2017).

Crimes haineux

- En augmentation constante depuis 2013;
- **43 %** des crimes haineux déclarés en 2017 au Canada étaient motivés par la haine d'une « race » ou de l'origine ethnique :
 - **16 %** des crimes haineux déclarés en 2017 ciblaient particulièrement les populations **noires** alors qu'elles ne représentaient que **3 %** de la population canadienne;
 - Les crimes haineux ciblant les **musulmans** représentaient **17 %** de tous les crimes haineux déclarés au Canada en 2017 alors qu'ils représentent moins de **3 %** de la population canadienne;
 - Les crimes haineux ciblant les **juifs** représentaient **18 %** de tous les crimes haineux déclarés au Canada en 2017 alors qu'ils ne représentent que **1 %** de la population canadienne (Armstrong, 2019).

Milieu scolaire

- Les groupes d'élèves racisés sont davantage surveillés, ce qui conduit à plus de risques, à comportement égal, d'être sanctionnés pour avoir enfreint les règles, qui sont d'emblée appliquées de manière plus stricte que pour leurs collègues de la majorité blanche. Les intervenants scolaires respectent moins la gradation des sanctions pour ces groupes d'élèves (Eid, 2011, p. 60–61);
- Les parents d'enfants racisés sont moins souvent reconnus comme des partenaires au sein du milieu scolaire, et sont plus souvent disqualifiés parce qu'ils n'auraient pas les « compétences culturelles » pour bien saisir les attentes de l'école à leur endroit (Eid, 2011, p. 64).

On peut difficilement envisager de raccourcir la liste des exemples ici cités, et ce, pour deux motifs. Le premier est le nombre de domaines touchés où les personnes racisées et autochtones sont discriminées. En effet, nous aurions pu ajouter des dizaines d'exemples. Le second motif qui rend difficile le retranchement des exemples correspond justement à l'importance de leur grand nombre pour déterminer que les personnes racisées sont systématiquement victimes de discrimination de toute sorte, et qu'il ne s'agit pas d'accidents de parcours.

L'IMPORTANCE DE MAÎTRISER LES MOTS : LEXIQUE

« Race »

« Le concept de « race » est une construction sociale et non une réalité, visant à faire une classification entre les soi-disant races. Le concept moderne de race a émergé comme un produit des entreprises coloniales européennes du 16^e au 18^e siècle, qui identifiaient la race en termes de couleur de peau et de différences physiologiques. Ce concept permettait la catégorisation des peuples dans une hiérarchie qui attribuait des caractéristiques désirables aux peuples blancs et européens, et qui justifiait la subordination des personnes africaines ou autochtones » (AIC, 2021).

Ainsi, la race est un concept créé afin de justifier la poursuite des génocides, de l'esclavage et de la colonisation tout en restant en apparence cohérent avec les valeurs occidentales de liberté et d'égalité. Pour dire les choses plus simplement, la création de l'idéologie des races permet aux Occidentaux colonialistes de poursuivre l'exploitation des ressources et des personnes sans apparence de contradiction.

L'utilisation des guillemets lorsque ce mot est utilisé permet de référer à son utilisation pour comprendre les rapports sociaux de domination.

Personnes racisées ou racialisées

Simplement défini, la personne racisée est une personne qu'on « racise », c'est-à-dire « qui appartient, de manière réelle ou supposée à un groupe ayant subi un processus de racisation. La racisation est un processus politique, social et mental d'altérisation. [...] Le terme « racisé-e » met en évidence le caractère socialement construit des différences et de leur essentialisation. Il met l'accent sur le fait que la « race » n'est ni objective ni biologique, mais qu'elle est une idée construite qui sert à représenter, catégoriser et exclure l'« Autre ». Le terme « racisé-e » permet de « rompre avec ce refus de prendre publiquement au sérieux l'impact social du concept de race, refus qui n'obéit ni à un manque ou à une cécité, mais permet justement de reconduire les discriminations et hiérarchies raciales » (Pierre, 2017, p. 16). On parlera également de personnes racisées pour référer à la racialisation qui implique des attributs linguistiques, religieux ou, plus généralement, culturels.

Profilage racial

« Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée » (Turenne, 2005, p. 18).

Privilège blanc

« Il s'agit des avantages invisibles, mais systémiques dont bénéficient les personnes perçues comme blanches, uniquement parce qu'elles sont blanches. Ces avantages sont invisibles pour les personnes qui en bénéficient. Bénéficier du privilège blanc ne signifie pas qu'une personne n'ait pas eu à traverser des épreuves difficiles ou n'ait pas eu de désavantages dû [sic] à une partie de son identité (ex. son genre, sa classe sociale, son orientation sexuelle, etc.) » (AIC, 2020).

Dit autrement « [...] le privilège blanc c'est vivre sans les conséquences négatives du racisme. Sans la discrimination structurelle, sans la conscience que votre race est toujours et avant tout perçue comme un problème, sans avoir « moins de chances de réussir à cause de sa race ». C'est vivre sans ces regards insistants qui vous font savoir que vous n'êtes pas à votre place, sans déterminisme culturel, sans la mémoire de la violence subie par vos ancêtres en raison de leur couleur de peau, c'est ne pas vivre sa vie entièrement marginalisé et aliéné, ne pas être exclus du grand récit de l'humanité » (Eddo-Lodge, 2018, p. 11).

Stéréotypes ou biais inconscient

« Les stéréotypes sont des caractéristiques que la société attribue à un groupe de personnes pour les classer instinctivement, par exemple selon leur âge, leur poids, leur métier, leur couleur de peau ou leur sexe. Lorsque les filles et les garçons sont associés à deux univers séparés, on parle de stéréotypes sexuels.

Tout le monde entretient des stéréotypes, car c'est la méthode utilisée par le cerveau pour trier l'information. En effet, les stéréotypes sont des raccourcis empruntés inconsciemment pour aider les gens à prendre des décisions plus facilement et plus rapidement, d'où la tendance à y adhérer sans réfléchir.

En fait, les stéréotypes sont des idées toutes faites et des images caricaturales qui influencent négativement notre façon de percevoir les gens, d'interagir avec eux et de les traiter. Autrement dit, ils imposent des limites à la personne qu'ils visent, l'enferment dans un rôle qui ne lui convient pas nécessairement et l'empêchent d'être qui elle est réellement » (Québec, 2020).

Préjugé

« Opinion défavorable sur une personne ou un groupe et qui n'est pas fondée sur une expérience réelle. Il est important de distinguer les préjugés du racisme. L'équation suivante est souvent évoquée pour illustrer les deux concepts : préjugés + pouvoir = racisme. [...] Les préjugés raciaux sont d'ordre individuel [...] » (Pierre, 2017, p. 16).

Pour distinguer : « Les filles sont douces et gentilles » est un stéréotype. « C'est parce qu'elles sont douces et gentilles qu'elles ne peuvent pas faire de bonnes directrices » est un préjugé, un jugement émis sur les femmes. « Je ne vais pas engager une femme comme directrice, car elle sera trop gentille » est une forme de discrimination (AIC, 2020).

Micro-agressions

« Les micro-agressions sont des actions ou [des] comportements verbaux ou non-verbaux qui communiquent des messages condescendants, dérogatoires, ou négatifs ciblant des personnes racisées ou autochtones, en lien avec leur appartenance à un (ou plusieurs) groupe(s) marginalisé(s). L'auteur ou l'autrice de la micro-agression peut être inconscient-e de ses actions qui relèvent de biais implicites.

[...]

Les micro-agressions sont frustrantes et invalidantes pour la personne visée, et ont des effets néfastes sur la santé mentale des personnes envers lesquelles elles sont dirigées » (AIC, 2020).

Par exemple : « Est-ce que tu te laves les cheveux ? » (à une femme noire), « Est-ce que tu connaissais ton mari avant ton mariage ? » (à une femme musulmane), « Tu parles bien le français ! » (à une personne née au Québec), Parler fort en présumant que la personne ne parle pas français, etc.

CONCLUSION

C'est grâce à la réflexion qui vous est présentée dans ce document et aux nombreuses discussions que le Comité exécutif national a eues dans les derniers mois au sujet du racisme qu'il est devenu indispensable de le reconnaître dans sa globalité. Cette prise de position permet aux Fédérations d'intervenir là où ça compte, où il est possible d'opérer un réel changement. Nous avons toutes intérêt à ouvrir nos horizons et à adopter une position claire et ferme de lutte contre le racisme systémique. Il s'agit de la situation la plus prometteuse pour nos membres ou nos patient-e-s racisé-e-s ou autochtones, mais également pour positionner les Fédérations dans le débat public et s'assurer de faire entendre une voix crédible et puissante lorsque nous aurons à dénoncer haut et fort cette aberration historique. Nous pourrons également, à la suite d'une réelle introspection et en nous appuyant sur cette crédibilité à bâtir, apporter et soutenir les nuances nécessaires à ce débat qui ne fera que mettre au jour les comportements des citoyennes et citoyens dont font partie les membres de nos syndicats affiliés s'il demeure aussi superficiel. C'est sur ces bases que s'inscrivent les recommandations du Comité exécutif national qui vous seront présentées au congrès.

BIBLIOGRAPHIE

- AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA (AIC). *Lexique pour l'antiraciste*, [En ligne], [<https://amnistie.ca/lexique-pour-lantiraciste>] (Consulté le 8 avril 2021)
- ARMSTRONG, Amelia. *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada - 2017*, Statistique Canada, [En ligne], avril 2019, [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.htm>] (Consulté le 8 avril 2021)
- COATES, Ta-Nehisi. *Une colère noire. Lettre à mon fils*, Paris, Éditions Autrement, 2016, 203 p.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA JEUNESSE (CDPDJ). *Lexique*, [En ligne], Montréal, [<https://www.cdpcj.gc.ca/fr/lexique>] (Consulté le 8 avril 2021)
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA JEUNESSE (CDPDJ). *Rapport triennal 2016-2019 - Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, [En ligne], avril 2020, 127 p., [https://www.cdpcj.gc.ca/storage/app/media/publications/Rapport_triennal_PAE_2016_2019.pdf] (Consulté le 8 avril 2021)
- DIANGELO, Robin. *Fragilité blanche, ce racisme que les blancs ne voient pas*, Paris, Les Arènes, 2020, 246 p.
- EDDO-LODGE, Reni. *Le racisme est un problème de blancs*, Paris, Éditions Autrement, 2018, 290 p.
- EID, Paul. *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le grand Montréal*, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, [En ligne], 2012, 58 p., [https://www.cdpcj.gc.ca/storage/app/media/publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf] (Consulté le 8 avril 2021)
- EID, Paul. *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, [En ligne], 2011, 126 p., [https://www.cdpcj.gc.ca/storage/app/media/publications/Profilage_rapport_FR.pdf] (Consulté le 8 avril 2021)
- FRÈRES MARISTES (FM). *Atlas-géographie. Étude physique, politique, économique de la province de Québec et du Canada avec des notions générales sur les cinq parties du monde : cours élémentaire*, Montréal, Librairie Granger Frères, 1923, 66 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Conséquences des stéréotypes sur le développement*, [En ligne], 2020, [<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/developpement-des-enfants/consequences-stereotypes-developpement/>] (Consulté le 8 avril 2021)
- HENRY L., Natasha. *Esclavage des noirs au Canada*, [En ligne], 2020, [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/black-enslavement>] (Consulté le 8 avril 2021)
- HOULE, René. *Évolution de la situation socioéconomique de la population noire au Canada - 2001-2016*, Statistique Canada, [En ligne], août 2020, [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2020001-fra.htm>] (Consulté le 8 avril 2021)
- LEGAULT, François, @francoislegault. (10 juillet 2012, 22 h 48), @vmarissal *Les filles attachent moins d'importance au salaire que les garçons*. Twitter. [<https://twitter.com/francoislegault/status/222885067364646913>]
- MALAKIEH, Jamil. *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada - 2016-2017*, Statistique Canada, [En ligne], juin 2018, [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54972-fra.htm>] (Consulté le 9 avril 2021)

MAYNARD, Robyn. *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression, violence d'État au Canada*, Montréal, Éditions Mémoire d'encrier Inc., 2018, 456 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *La santé et ses déterminants : Mieux comprendre pour mieux agir*, [En ligne], Québec, 2012, [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf>] (Consulté le 15 avril 2021)

OFFICE QUÉBÉCOISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF), *Banque de dépannage linguistique*, [En ligne], 2021, [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4257] (Consulté le 8 avril 2021)

PIERRE, Alexandra. « Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme », *Revue Droits et libertés*, [En ligne], vol.35, no. 2, 2017, [<https://liguedesdroits.ca/mots-choisis-pour-reflechir-au-racisme-et-a-lanti-racisme/>] (Consultée le 1^{er} avril 2021)

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (SPI). 2017 *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, Gouvernement du Canada, [En ligne], 2018, [<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2017/index-fr.aspx>] (Consulté le 8 avril 2021)

SECRETARIAT FÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LE RACISME (SFLCR), *Faits et chiffres : Statistiques sur la discrimination et les crimes haineux*, Gouvernement du Canada, [En ligne], 2020, [<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/secretariat-federal-lutte-contre-racisme/faits-chiffres.html>] (Consulté le 8 avril 2021)

SHAHEEN-HUSSAIN, Samir. *Plus aucun enfant autochtone arraché. Pour en finir avec le colonialisme médical canadien*, Montréal, Lux Éditeur, 2021, 479 p.

STATISTIQUE CANADA. 2016-2020, *Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus, (total et ayant une identité autochtone) selon le niveau de scolarité*, [En ligne], Canada, [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410036101>] (Consulté le 8 avril 2021)

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active*, juillet 2020, [En ligne], août 2020, [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200807/dq200807a-fra.htm>] (Consulté le 8 avril 2021)

TURENNE, Michèle. *Le profilage racial : mise en contexte et définition*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, [En ligne], 2005, 19 p., [https://www.cdpcdj.qc.ca/storage/app/media/publications/profilage_racial_definition.pdf] (Consulté le 8 avril 2021)

TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2009, 360 p.

UPSTREAM INSTITUTE, *Towards Justice: Tackling Indigenous Child Poverty in Canada*, [En ligne], July 2019, 25 p., [http://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream_report_final_English_June-24-2019.pdf] (Consulté le 8 avril 2021)

NOS **CONVICTIONS** L'ADN DE NOS **ACTIONS**

NOTES



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ

FIQ Montréal | Siège social

1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec |

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

